

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1173**5 août 2002****SOMMAIRE**

Accord Europe Investment S.A., Luxembourg . . .	56302	Edicom S.A., Luxembourg	56293
Adhésifs, S.à r.l., Leudelange	56280	Edicom S.A., Luxembourg	56293
Agora International S.A., Luxembourg	56294	Editions Plus, S.à r.l., Leudelange	56284
Alliance-Ere, S.à r.l., Luxembourg	56285	Epicerie Luisi, S.à r.l., Luxembourg	56299
Arc Constructions S.A., Kehlen	56268	Euro Lord Trading S.A., Luxembourg	56260
Aspen Association S.A., Bettborn	56265	Eurocomm S.A., Luxembourg	56294
Autocars Sales-Lentz S.A., Bascharage	56300	Eurolux Trading S.A., Luxembourg	56295
Base Management S.A.	56284	Europafi S.A., Luxembourg	56295
Bâtimmob S.A., Luxembourg	56300	Financière 3000 S.A.H.	56296
Bâtimmob S.A., Luxembourg	56302	Financière de l'Avenir S.A., Luxembourg	56261
BCAD Consulting S.A., Luxembourg	56294	Five Manager S.A., Luxembourg	56292
(Joseph) Beffort S.A., Bertrange	56259	Five Manager S.A., Luxembourg	56292
Belre. S.A., Luxembourg	56289	Free Lands S.A., Luxembourg	56291
Belre. S.A., Luxembourg	56289	Frida S.A.H., Luxembourg	56303
Beral S.A.	56271	G.M.B. Holding S.A., Luxembourg	56285
Brelson International S.A.	56290	Getrim S.A., Luxembourg	56290
Brelson International S.A., Luxembourg	56290	Groba S.A.H.	56277
Brelson S.A. Holding	56290	Helios, Sicav, Luxembourg	56258
Brelson S.A. Holding, Luxembourg	56290	Helios, Sicav, Luxembourg	56258
C.L.T.I. S.A., Luxembourg	56294	I.T.C.S. - Intertax, S.à r.l., Luxembourg	56291
CEPAM S.A.H., Compagnie Européenne de Participation Mobilier, Luxembourg	56291	Interform, S.à r.l., Strassen	56261
Centre d'Eveil et de Développement Social et Créatif pour la Petite Enfance, S.à r.l., Luxembourg	56262	ITFI S.A.	56288
Chiloe S.A., Luxembourg	56262	KL Ausbein- und Zerlege Service, S.à r.l., Luxembourg	56280
Chrysalide Holding, Luxembourg	56259	KL Ausbein- und Zerlege Service, S.à r.l., Luxembourg	56280
City-Image, S.à r.l., Leudelange	56283	Koncept Car Development S.A., Luxembourg	56284
Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises S.A., Luxembourg	56268	Liseinfo S.A., Luxembourg	56300
Consreal S.A., Luxembourg	56302	Logistik and Distribution S.A., Luxembourg	56298
Cruz Service, S.à r.l., Steinfort	56268	Logiver, S.à r.l., Luxembourg	56281
Cuirtex S.A., Esch-sur-Alzette	56266	Luxevents S.A., Bascharage	56303
DPC (Luxembourg), S.à r.l., Contern	56265	M.S.C. S.A.H., Luxembourg	56303
DuPont International (Luxembourg) S.C.A., Contern	56262	M.S.I.G. S.A., Luxembourg	56291
DuPont Operations (Luxembourg), S.à r.l., Contern	56263	Magic Sound, S.à r.l., Differdange	56299
EB Consulting S.A., Luxembourg	56259	Medi Media S.A.	56277
Edi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56299	Mediterranea, S.à r.l., Hautcharage	56300
		Merdeka Invest S.A., Bettborn	56277
		MNCC International, S.à r.l., Luxembourg	56297
		MNCC International, S.à r.l., Luxembourg	56297
		Nartec Capital S.A.H., Luxembourg	56301

Networkscreen Technology S.A., Luxembourg . . .	56292	S.T.S. Technology S.A., Luxembourg	56293
Octide Holding S.A.	56299	Salve Holding S.A., Luxembourg	56297
Ombremont S.A., Luxembourg	56266	Salve Holding S.A., Luxembourg	56297
Omen AG, Luxembourg	56271	Saudade S.C., Junglinster	56289
Optimum Diffusion S.A., Luxembourg	56292	Sideral Holding S.A., Luxembourg	56268
P.I. Eastern Europe, Luxembourg	56271	Sports Partners Competitions S.A., Luxembourg .	56293
(Yvan) Paqué S.A., Luxembourg	56269	Sucrama Holding S.A., Luxembourg	56261
Pasion S.A., Luxembourg	56298	Tassin Holding S.A., Luxembourg	56296
Patrimmo S.A., Luxembourg	56275	Trade Gaz (Lux) Limited S.A., Luxembourg	56289
Pilati S.A., Luxembourg	56274	Travel Pro S.A., Luxembourg	56304
Pillet et Lamberts S.A. Holding, Luxembourg . . .	56274	Travel Pro S.A., Luxembourg	56304
Portofino Investments S.A., Luxembourg	56269	VEP Investors Holding S.A., Luxembourg	56295
Promocom, S.à r.l., Contern	56260	VEP Investors Holding S.A., Luxembourg	56295
Quant Participations S.A.	56274	VEP Investors Holding S.A., Luxembourg	56295
Quimbe Raid S.A., Luxembourg	56278	VEP Investors Holding S.A., Luxembourg	56296
Rick Holdings S.A., Luxembourg	56285	Vitony S.A., Luxembourg	56272
Russinvest S.A., Luxembourg	56301	Westafin S.A.H., Luxembourg	56301
S.G. Lux, S.à r.l., Luxembourg	56263	(Vincent) Zapone S.A., Luxembourg	56300
S.L.A. S.A., Bascharage	56304		

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.180.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour HELIOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de pouvoir

(41889/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.180.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 10 avril 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.
2. de réélire Messieurs Eric Nols, Geert De Bruyne, Pierre-Paul De Schrevel, Alain Léonard, Christopher Misson et Madame Viviane Glavic en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.
3. de nommer Monsieur Vincent Planche, Directeur, BANQUE DEGROOF S.A., 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.
4. de réélire KPMG Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour HELIOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41890/034/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

CHRYSALIDE HOLDING.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.883.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 mars 2002 à 17.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux, en qualité d'Administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité de président du Conseil d'administration.

L'assemblée accepte le transfert d'une action détenue par Monsieur José Jumeaux au profit de FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la Société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 mars 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41643/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EB CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.455.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 mars 2002 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux, en qualité d'Administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité de président du Conseil d'administration.

L'assemblée accepte le transfert d'une action détenue par Monsieur José Jumeaux au profit de FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la Société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41644/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

JOSEPH BEFFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 58.379.

Le bilan du 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

S. Courtois

Administrateur-Délégué

(41662/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EURO LORD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 69.237.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
 qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 11 mars 2002 à 13.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux, en qualité de gérant et la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte le transfert de cinquante actions détenu par la société FIDUFRANCE S.A. au profit de FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de Madame Patricia Catucci en qualité de gérant et la nomination de la Société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Patricia Catucci pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la Société FIDUFRANCE S.A. en qualité de gérant et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41645/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PROMOCOM, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil.

R. C. Luxembourg B 62.687.

—
Procès-verbal de la réunion du gérant tenu à Contern, le 10 mai 2002

Ordre du jour

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en cinq cent mille (500.000,-) francs en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante huit (12.394,68) euros.

2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

Ces parts sociales ont été toutes souscrites par l'associé unique.»

Décisions

Après en avoir délibéré, le gérant:

- décide de convertir le capital social actuellement exprimé en cinq cent mille (500.000) francs en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros.

- décide d'augmenter le capital social de cent cinq virgule trente-deux (105,32) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros à douze mille cinq cents (12.500,-) euros par incorporation de réserves;

- décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

Ces parts sociales ont été toutes souscrites par l'associé unique.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

D. Hemmerling -Schmitt

La gérante

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 64, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41670/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

FINANCIERE DE L'AVENIR, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 51.388.

Suite à l'assemblée générale du 3 avril 2002 le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Bruno de Cartier demeurant à Krotenberg, administrateur de sociétés;
- Monsieur Marc De Biseau demeurant à Namur, administrateur de sociétés;
- Monsieur Jean-Louis Prévost demeurant à Lille, administrateur de sociétés;
- Monsieur Jean-Louis Olivaux demeurant à, Marcq en Bareul, dirigeant de sociétés;
- Monsieur Ronald Weber demeurant à Luxembourg, réviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

S.A. PKF LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41651/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

SUCRAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 21.757.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2002

Conversion du capital social en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002:

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, les actionnaires décident de convertir le capital social de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) à cent soixante treize mille cinq cent vingt-cinq euros et quarante sept cents (173.525,47 EUR), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

En outre, les actionnaires décident d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cent soixante treize mille cinq cent vingt-cinq euros et quarante sept cents (173.525,47 EUR) à cent soixante treize mille six cents euros (173.600,- EUR) par incorporation des résultats reportés à concurrence de soixante quatorze euros et cinquante trois cents (74,53 EUR), sans création d'actions nouvelles et en portant la valeur nominale à vingt quatre euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR).

Par conséquent, l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cent soixante treize mille six cents euros (173.600,-) divisé en sept mille actions (7.000), d'une valeur nominale de vingt quatre euros et quatre-vingts cents (24,80) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41654/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

INTERFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.671.

EXTRAIT

L'assemblée générale a décidé le 20 février 2002:

- d'accepter la démission du gérant, Madame Sylvie Henquin à compter du 27 février 2002 et de la décharger pour l'exécution de son mandat;
- de nommer Monsieur Pierre Dalmaz, directeur général, demeurant à 4 Impasse de la Sacletterie, Gif-sur-Yvette (France) nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour INTERFORM, Société à responsabilité limitée

SOFINEX, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 10, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41664/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**CENTRE D'EVEIL ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CREATIF POUR LA PETITE ENFANCE,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue Bertels.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille deux, le 28 mars 2002, à onze heures.

S'est tenue à 51, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, à son siège social, une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de CENTRE D'EVEIL ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CREATIF POUR LA PETITE ENFANCE», constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 avril 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, vol. 44S, fol. 50, case 3.

Ont comparu:

- 1) Madame Christiane Zahlen, éducatrice diplômée, demeurant à Itzig, 7, rue des Jardins;
- 2) Madame Jeannine Casarin, éducatrice diplômée, demeurant à Luxembourg, 15, rue Bertels.

Les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le siège social est transféré du 51, rue des Aubépines au 15, rue Bertels.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

C. Zahlen / J. Casarin.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 3, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41660/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

DuPont INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2984 Contern.

R. C. Luxembourg B 78.109.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue à Luxembourg en date du 24 mai 2002*

MM. W.O. Walker et P. Steffes ont été désignés comme fondés de pouvoir dûment autorisés à engager la société par leur signature conjointe pour les besoins de ses affaires courantes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour DuPont INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 10, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41665/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

CHILOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.388.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 mai 2002 que: Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise du capital social de la société a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000.

Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 alinéa 1 des statuts a été modifié en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 6, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41679/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

DuPont OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern.

R. C. Luxembourg B 78.030.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue à Luxembourg en date du 24 mai 2002*

- MM. W.O. Walker, P. Kreitz et P. Steffes ont été réélus dans leur qualité de gérants jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire; et

- M. W.O. Walker a été désigné dans sa qualité de gérant-délégué ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour DuPont OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 10, case 10.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41667/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

S.G. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Ont comparu:

1.- Madame Mylène Dobosz, employée privée, épouse de Monsieur Philippe Schidler, demeurant à F-57310 Bertrange, 4, rue du Verger, (France).

2.- Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée,

ici représenté par Monsieur Nico Hansen, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.G. LUX, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet de se porter caution et d'effectuer le rôle d'intermédiaire en commerce de véhicules automoteurs et de tous autres produits.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Mylène Dobosz, employée privée, épouse de Monsieur Philippe Schidler, demeurant à F-57310 Bertrange, 4, rue du Verger, (France), quarante-neuf parts sociales	49
2.- Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée, cinquante et une parts sociales	51
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont alors un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société.

La renonciation d'un ou de plusieurs associés à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres associés proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

Les associés restants doivent exercer ce droit de préemption endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé ou en cas de décès.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cent quarante-cinq euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérante de la société:
 - Madame Mylène Dobosz, employée privée, épouse de Monsieur Philippe Schidler, demeurant à F-57310 Bertrange, 4, rue du Verger, (France).
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Dobosz, N. Hansen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2002, vol. 519, fol. 17, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2002.

J. Seckler.

(41840/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern.

R. C. Luxembourg B 78.029.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue à Luxembourg en date du 24 mai 2002*

- MM. W.O. Walker, P. Kreitz et P. Steffes ont été réélus dans leur qualité de gérants jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire; et

- M. W.O. Walker a été désigné gérant-délégué ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 10, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41668/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

ASPEN ASSOCIATION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Bettborn.

H. R. Luxemburg B 74.175.

*Auszug der in der Aussergewöhnlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 29. Mai 2002
getroffenen Entscheidungen*

1. Die Generalversammlung hat einstimmig beschlossen, das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln, mit Wirkung vom 1. Januar 2002 an, sodass:

	LUF	EUR	Übertrag	Endsaldo (EUR)
Kapital.	1.250.000	30.987		30.987

Infolge dieses Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung wie folgt abgeändert:

«Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf 30.987,- EUR, aufgeteilt in 100 Aktien im Nominalwerte von je 309,87 EUR, voll und ganz eingezahlt.»

Für gleichlautenden Auszug im Namen der Gesellschaft

ASPEN ASSOCIATION S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41690/607/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

CUIRTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 24, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.991.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2002.

Signature.

(41674/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

OMBREMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama (République de Panama);
- 2) La société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à Panama (République de Panama), toutes deux ici représentées par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, en vertu de deux procurations générales déposées au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 mai 2000.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de OMBREMONT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prédite, cent cinquante-cinq actions	155
2) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prédite, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.975,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, prix à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à L-Bereldange;
- b) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf;
- c) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Est nommée commissaire:

La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2007.

2) Le siège de la société est établi à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, la mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Piek, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 12CS, fol. 76, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J.-P. Hencks.

(41842/216/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

ARC CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 12A, rue Gaessel.

R. C. Luxembourg B 46.923.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 7 juin 2002.

Signature.

(41675/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

CRUZ SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 82, rue de Kleinbettingen.

R. C. Luxembourg B 65.209.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 7 juin 2002.

Signature.

(41676/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

C.L.E., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.249.

En vertu de l'article 256-1 LSC et de la garantie donnée par COMPAGNIE D'ENTREPRISES, CFE en faveur de sa filiale COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, les comptes annuels consolidés de la COMPAGNIE D'ENTREPRISES, CFE au 31 décembre 2001 et le rapport du réviseur sur ces comptes consolidés, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES

P. Laplume

(41677/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

SIDERAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(41706/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

YVAN PAQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 25.252.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 mai 2002 que:
Tous les membres du conseil d'administration ont démissionné et qu'ils ont été remplacés par:
1. Monsieur Jacques Paquay, demeurant à B-4000 Liège, rue des Prémontrés 2/51, administrateur-délégué;
2. Monsieur Dominique Scherpenbergs, demeurant à B-4432 Alleur, rue du Tilleur 58, administrateur;
3. Gérard Müller, demeurant à L-1255 Luxembourg, 33, rue de Bragance, président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 6, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41678/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PORTOFINO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama (République de Panama);
2) La société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à Panama (République de Panama),
toutes deux ici représentées par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf,
en vertu de deux procurations générales déposées au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à
Differdange, en date du 3 mai 2000.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme
suit les statuts d'une société anonyme qu'elles entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de PORTOFINO INVESTMENTS
S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple
décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'acti-
vité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront im-
minents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne
puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxem-
bourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commercia-
les, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie
de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière,
et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles
elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement
quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'ac-
complissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission
d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'im-
mobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions
d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représen-
tatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent
les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours ré-
vocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 9.00 heures, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prédite, cent cinquante-cinq actions. 155

2) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prédite, cent cinquante-cinq actions 155

Total: trois cent dix actions 310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.975,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Claude Faber, réviseur d'entreprise, demeurant à L-Mamer;
- b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville;
- c) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Est nommé commissaire:

La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2008.

2) Le siège de la société est établi à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, la mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Piek, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 12CS, fol. 76, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J.-P. Hencks.

(41843/216/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

OMEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 49.387.

Décision prise par le conseil d'administration en date du 14 mai 2002:

Le siège social est transféré au: 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg et ceci avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41680/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BERAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.117.

Le siège social de la société, qui a été établi à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, a été dénoncé avec effet au 29 mai 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41681/607/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

P.I. EASTERN EUROPE

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.547.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 31 mai 2002

La démission de Monsieur Prado Gonzalo de son mandat d'administrateur a été acceptée.

Les mandats des administrateurs MM. C.-C. Graf Von Berckheim et M.-H. Windisch Graetz ont été reconfirmés.

A été nommé comme administrateur aussi Monsieur Horst Hahn, demeurant à Merschweiler, Allemagne. Il a été nommé comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par signature individuelle.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41682/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

VITONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société BVI CATONY INC., avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée le 22 mai 2002, copie de ladite procuration après avoir été paraphée ne varietur reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VITONY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations immobilières et plus spécialement l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens immobiliers luxembourgeois ou étrangers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont par réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur délégué sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts, y compris notamment pour les actes d'achat, de vente, d'échange, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la clause de voie parée conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société CATONY INC., prédite, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
- Maître Philippe Stroesser, prédit, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ 1.220,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs pour une période de 2 ans:

- Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- La société SARAH S.A., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de 2 ans:

- La société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., avec siège à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

4. Le siège social de la société est établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Stroesser, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 12CS, fol. 74, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

J.-P. Hencks.

(41844/216/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PILATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 47.356.

Décision prise par le conseil d'administration en date du 17 mai 2002:

Le siège social est transféré au: 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg et ceci avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41683/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PILLET ET LAMBERTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.467.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société a été fixé à l'adresse suivante:

PILLET ET LAMBERTS, Société Anonyme Holding

c/o Etude d'avocat Michel, Di Stefano, Schanen & Moyse

49, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41684/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

QUANT PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.842.

Il résulte de la lettre de démission du 3 juin 2002 que Monsieur John Seil a démissionné de son mandat d'administrateur et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES et QUANT PARTICIPATIONS en date du 29 novembre 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41771/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PATRIMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société BVI CATONY INC., avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée le 22 mai 2002, copie de ladite procuration après avoir été paraphée ne varietur reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PATRIMMO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations immobilières et plus spécialement l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens immobiliers luxembourgeois ou étrangers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,-) représenté par cent (100) actions de cinq cents Euros (500,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont par réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur délégué sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts, y compris notamment pour les actes d'achat, de vente, d'échange, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la clause de voie parée conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondée de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 11.15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société CATONY INC., prédite, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
- Maître Philippe Stroesser, prédit, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ 1.500,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs pour une période de 3 ans:

- Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- La société SARAH S.A., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de 3 ans:

- La société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., avec siège à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

4. Le siège social de la société est établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Stroesser, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 12CS, fol. 74, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

J.-P. Hencks.

(41845/216/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

MEDI MEDIA, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.495.

Madame Yseult Martinsen a démissionné de son mandat d'administrateur.

La société ST. THOMAS ASSET MANAGEMENT LIMITED a démissionné de son mandat d'administrateur.

L'ancien siège de la société, 33, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg, a été dénoncé.

FIDUCIAIRE EUROLUX, Société Anonyme, a démissionné du mandat du commissaire aux comptes.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41685/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

GROBA, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 38.819.

Madame Yseult Martinsen a démissionné de son mandat d'administrateur.

La société ST. THOMAS ASSET MANAGEMENT LIMITED a démissionné de son mandat d'administrateur.

L'ancien siège de la société, 33, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg, a été dénoncé.

FIDUCIAIRE EUROLUX, Société Anonyme, a démissionné du mandat du commissaire aux comptes.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41686/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

MERDEKA INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Bettborn.

H. R. Luxemburg B 64.507.

*Auszug der in der Aussergewöhnlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 29. Mai 2002
getroffenen Entscheidungen*

1. Die Generalversammlung hat einstimmig beschlossen, das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln, mit Wirkung vom 1. Januar 2002 an, sodass:

	LUF	EUR	Übertrag	Endsaldo (EUR)
Kapital.	1.250.000	30.987		30.987

Infolge dieses Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung wie folgt abgeändert:

«Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf 30.987,- EUR, aufgeteilt in 100 Aktien im Nominalwerte von je 309,87 EUR, voll und ganz eingezahlt.»

Für gleichlautenden Auszug im Namen der Gesellschaft

MERDEKA INVEST S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41691/607/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

QUIMBE RAID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lucas Gaëtan Molongo, tuyauteur-soudeur industriel, demeurant à F-41000 Blois, 2, rue Poincaré (France).

2.- Madame Catherine Molongo, employée administrative, demeurant à F-41000 Blois, 2, rue Poincaré (France), ici représentée par Monsieur Lucas Gaëtan Molongo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**Art. 1^{er}.** Il est formée une société anonyme sous la dénomination de QUIMBE RAID S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront éminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la maintenance industrielle dans le domaine de la tuyauterie et du soudage.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II - Capital, Actions**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur de la société.**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Lucas Gaëtan Molongo, préqualifié, six cents actions	600
2.- Madame Catherine Molongo, préqualifiée, quatre cents actions	400

Total: mille actions 1.000

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 25% pour cent de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent trente euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Lucas Gaëtan Molongo, tuyauteur-soudeur industriel, demeurant à F-41000 Blois, 2, rue Poincaré (France);

b) Madame Catherine Molongo, employée administrative, demeurant à F-41000 Blois, 2, rue Poincaré (France);

c) Madame Sandrine Molongo, employée privée, demeurant à F-41000 Blois, 2, rue Poincaré (France).

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2007.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article dix des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Lucas Gaëtan Molongo, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Molongo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2002, vol. 519, fol. 6, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2002.

J. Seckler.

(41846/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

ADHESIFS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Z.I. Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 67.993.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire

1. L'assemblée générale décide à l'unanimité de convertir en euro le capital et la réserve légale avec effet au 1^{er} janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUR	Transferts	Situation finale (EUR)
Capital	500.000	12.395	105	12.500
Réserve légale	26.747	663	37	700
Résultats reportés	508.198	12.598	- 142	12.456

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 125,- EUR.

Pour extrait conforme

Pour la société

ADHESIFS, S.à r.l.

P. Abrami

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41687/607/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

KL AUSBEIN- UND ZERLEGE SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 69.806.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signature.

(41719/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

KL AUSBEIN- UND ZERLEGE SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 69.806.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signature.

(41720/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

LOGIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 13, rue Schrobilgen.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Rüdiger Von Lettow-Vorbeck, comptable, demeurant à B-6747 Meix-Le-Tige, 21, rue d'Udange, (Belgique).

2.- La société NIOMAR LTD, avec siège social à Tortola, (Iles Vierges Britanniques).

3.- Madame Béatrice Comby, administrateur de sociétés, demeurant à L-2526 Luxembourg, 13, rue Schrobilgen.

Les comparantes sub. 2.- et 3.- sont ici représentées par Monsieur Rüdiger Von Lettow-Vorbeck, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à constituer.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de LOGIVER, S.à r.l.**Art. 3.** La société a pour objet la commercialisation et l'adaptation de progiciels de gestion, de marketing et d'outils de recherche couvrant les marchés financiers, la fourniture de services et d'analyses liés à l'asset-management-monitoring et au planning patrimonial, ceci de manière à n'avoir qu'une activité informative, ainsi que l'intégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées, l'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous progiciels informatiques.

La société a en outre pour objet la prise de participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Généralement elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La société est autorisée à ouvrir des filiales, succursales ou bureaux tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société NIOMAR LTD, avec siège social à Tortola, (Iles Vierges Britanniques), cent quatorze parts sociales	114
2.- Madame Béatrice Comby, administrateur de sociétés, demeurant à L-2526 Luxembourg, 13, rue Schrobilgen, six parts sociales.	6
3.- Monsieur Rüdiger Von Lettow-Vorbeck, comptable, demeurant à B-6747 Meix-Le-Tige, rue d'Udange 21, (Belgique), quatre parts sociales	4
Total: cent vingt-quatre parts sociales.	124

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont alors un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société.

La renonciation d'un ou de plusieurs associés à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres associés proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

Les associés restants doivent exercer ce droit de préemption endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé ou en cas de décès.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification au(x) gérant(s) par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cent quarante-cinq euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2526 Luxembourg, 13, rue Schrobilgen.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:
 - La société NIOMAR LTD, avec siège social à Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Von Lettow-Vorbeck, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2002, vol. 519, fol. 6, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2002.

J. Seckler.

(41847/231/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

CITY-IMAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Z.I. Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 67.993.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mai 2002

1. L'assemblée générale décide à l'unanimité de convertir en euro le capital et la réserve légale avec effet au 1^{er} janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUR	Transferts	Situation finale (EUR)
Capital	500.000	12.395	105	12.500
Réserve légale.	50.000	1.239	11	1.250
Résultats reportés	5.858.519	21.282	- 116	21.166

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR, représenté par 500 parts sociales, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 25,- EUR.

Pour extrait conforme

Pour la société

CITY IMAGE, S.à r.l.

P. Abrami

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41688/607/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EDITIONS PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, Z.I. Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 34.083.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 avril 2002

L'assemblée générale décide à l'unanimité de convertir en euro le capital avec effet au 1^{er} janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUR	Transferts	Situation finale (EUR)
Capital	4.000.000	99.157	843	100.000
Réserve légale	400.000	9.916	84	10.000
Résultats reportés.	6.435.643	159.535	- 927	158.608

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 100.000,- EUR, représenté par 800 parts sociales, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.

Pour extrait conforme

Pour la société

EDITION PLUS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41689/607/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BASE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.493.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 mai 2002

1. L'assemblée générale décide à l'unanimité de convertir en euro le capital et la réserve légale avec effet au 1^{er} janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUR	Transferts	Situation finale (EUR)
Capital	1.250.000	30.987	13	31.000
Réserve légale	125.000	3.099	1	3.100
Résultats reportés.	936.711	23.220	- 14	23.206

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 31.000,- EUR, représenté par 50 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 620,- EUR.

Pour extrait conforme

Pour la société

BASE MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41692/607/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

KONCEPT CAR DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 83.219.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

SEURGES, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41723/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

RICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.836.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(41705/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

G.M.B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.653.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(41707/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**ALLIANCE-ERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ALLIANCE-ERE S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.359.

L'an deux mille deux, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ALLIANCE-ERE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 83.359, constituée originellement sous la dénomination de PARSEWAL S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2001, publié au Mémorial C numéro 441 du 20 mars 2002, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 février 2002, non encore publié au Mémorial C, cet acte contenant le changement de la dénomination sociale de la Société en celle adoptée actuellement).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Angé, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Dessart, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la forme juridique de la Société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».
- 2.- Changement de la raison sociale de la Société en ALLIANCE-ERE, S.à r.l.
- 3.- Décision de la Société de poursuivre les activités permises à une société de participations financières (SOPARFI).
- 4.- Décision de remplacer toutes les trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, par trois cent dix (310) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale, intégralement libérées et Constatation par l'assemblée que toutes ces nouvelles parts sociales auront les mêmes avantages et droits aux dividendes que les anciennes actions.
- 5.- Refonte complète des statuts pour les adapter à sa forme nouvelle et aux décisions prises ci-avant.
- 6.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuels de la Société, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale.
- 7.- Confirmation de la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

8.- Nomination d'un gérant de la Société et Détermination de ses pouvoirs.

9.- Autorisation à donner par l'assemblée générale quant au transfert de la totalité des cent cinquante-cinq (155) parts sociales détenues par la société FIRSTCREST INVESTMENTS INC. à la société EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transformer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société d'une «société anonyme» en celle d'une «société à responsabilité limitée».

A cet effet et pour satisfaire aux dispositions de l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 10 décembre 1998, il est décidé de remplacer toutes les trois mille et cent (3.100) actions anciennes par trois cent dix (310) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale, intégralement libérées, ayant toutes les mêmes avantages et droits aux dividendes que les anciennes actions.

Deuxième résolution

Suite à la transformation de la Société en la forme d'une société à responsabilité limitée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la Société en ALLIANCE-ERE, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de la continuation par la Société de toutes ses activités permises à une société de participations financières (SOPARFI) et décide par conséquent, que nonobstant la transformation de la Société en société à responsabilité limitée, l'objet social de la Société demeurera inchangé.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de les adapter en particulier aux changements faits ci-avant et décide de leur donner désormais la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}.- il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.- La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3.- La durée de la société est illimitée.

Art. 4.- La société prend la dénomination de ALLIANCE-ERE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5.- Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6.- Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les trois cent dix (310) parts sociales ont été souscrites par les associés ci-après, comme suit:

1.- PESSAC FINANCE S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, cent cinquante-cinq parts sociales	155
2.- FIRSTCREST INVESTMENTS INC., une société avec siège social à 1000 de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal H3B 4W5 Québec, cent cinquante-cinq parts sociales	155
Total. trois cent dix parts sociales	310

Art. 7.- Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8.- Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9.- Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10.- Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11.- Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13.- Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14.- Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15.- Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16.- Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17.- Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 18.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19.- Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20.- Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 21.- Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 22.- Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux anciens membres du conseil d'administration et à l'administrateur-délégué de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nombre de gérants à un (1) et décide de nommer comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée

Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de reconduire la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch, dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société transformée et décide que son mandat sera de durée indéterminée.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs nécessaires à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et plus particulièrement à l'échange des trois mille et cent (3.100) actions anciennes contre trois cent dix (310) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et à l'annulation de la totalité des actions anciennes.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner l'autorisation irrévocable aux représentants de la société FIRSTCREST INVESTMENTS INC, en tant qu'associée détenant cent cinquante cinq (155) parts sociales de la Société ALLIANCE-ERS, S.à r.l. de céder l'intégralité de sa participation à la société EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V., une société régie par le droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Herengracht 548, NL-1017 CG Amsterdam, conformément aux dispositions de l'article neuf (9) refondu des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent quarante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Angé, J.-M. Bettinger, S. Dessart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2002, vol. 869, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juin 2002.

J.-J. Wagner.

(41708/239/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

ITFI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.548.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 31 mai 2000 entre:

Société domiciliée: ITFI S.A., Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R. C. Luxembourg: B 38.548

et

Domiciliataire: BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au 25 mars 2002.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41750/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BELRE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.908.

La société anonyme BELRE, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal et inscrite sous le numéro B 27.908, requiert par la présente les modifications et inscriptions comme suit:

1. Dans le paragraphe «Conseil d'Administration»

Enlever Monsieur Bougard Roger en tant qu'administrateur.

Inscrire Monsieur Parmentier Jean-Paul en tant qu'administrateur.

Pour la société

A. Hauglustaine

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 7, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41710/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BELRE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.908.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 11, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour la société

A. Hauglustaine

Directeur

(41709/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

SAUDADE S.C., Société Civile.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

Les associés:

Monsieur Huchet Jean, Madame Huchet Jean domiciliés boulevard Allègre Bassin Tortue

F-97290 Le Marin île de la Martinique se sont réunis ce 17 avril 2002 à 14.00 heures et ont décidé la liquidation de la société SAUDADE SC, le capital étant redistribué entre actionnaires au prorata de leur mise initiale.

Pour les besoins de la liquidation, M. Huchet Jean est nommé Liquidateur.

J. Huchet / Madame J. Huchet.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41716/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

TRADE GAZ (LUX) LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 75.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mai 2002

- La cooptation de M. Roger Caurla, maître en droit, demeurant à L-Mondercange, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Alain Noullet, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

- La démission de M. Alain Noullet pour des raisons personnelles de son mandat d'administrateur est acceptée.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

pour TRADE GAZ (LUX) LIMITED S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41762/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BRELSON S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 78.671.

—
Les administrateurs Marc Schintgen, Sylvie Allen-Petit, Ingrid Hoolants, et ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que le commissaire aux comptes Eric Invernizzi ont remis leur démission avec effet au 1^{er} juin 2002.

Le siège social (1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg) a été dénoncé à cette même date du 1^{er} juin 2002.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 13, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41712/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BRELSON S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.671.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

Signature.

(41714/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BRELSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.672.

—
Les administrateurs Marc Schintgen, Sylvie Allen-Petit, Ingrid Hoolants, et ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que le commissaire aux comptes Eric Invernizzi ont remis leur démission avec effet au 1^{er} juin 2002.

Le siège social (1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg) a été dénoncé à cette même date du 1^{er} juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 13, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41711/777/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BRELSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.672.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

Signature.

(41713/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

GETRIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 83.150.

—
La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

SEURGES, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41724/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

I.T.C.S. - INTERTAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 98, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 63.371.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signature.

(41717/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

FREE LANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 85.160.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

SEURGES, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41725/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

M.S.I.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 85.010.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

SEURGES, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41726/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**CEPAM S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 38.519.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2002

1. Les mandats d'Administrateur de Messieurs Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, Roger Caurla, maître en droit, Mondercange et Viscardo Zoffoli, administrateur de sociétés, I-Cervia sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER (CEPAM) S.A.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 05, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41760/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

NETWORKSCREEN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 79.857.

—
La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41727/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

OPTIMUM DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 86.684.

—
La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41728/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

FIVE MANAGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 82.785.

—
La société, UNISPAN INVESTMENTS Ltd, avec siège social à Suite 31 Don House, 30-38 Main Street, Gibraltar démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
UNISPAN INVESTMENTS Ltd
Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41731/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

FIVE MANAGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 82.785.

—
La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41732/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

SPORTS PARTNERS COMPETITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 84.821.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41729/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

S.T.S. TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 83.612.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41730/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EDICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 84.387.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41736/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EDICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 84.387.

La S.à r.l., UNISPAN INVESTMENTS Ltd, avec siège social à Suite 31 Don House, 30-38 Main Street, Gibraltar démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
UNISPAN INVESTMENTS Ltd
Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41737/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

C.L.T.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 86.685.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41733/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BCAD CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 80.228.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41734/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

AGORA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 78.253.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41735/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EUROCOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 41, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 78.852.

La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
SEURGES, S.à r.l.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41738/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EUROLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 84.350.

—
La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

SEURGES, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41739/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EUROPAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 84.158.

—
La S.à r.l., SEURGES, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.675 démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat à ce jour, le 31 mai 2002.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

SEURGES, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41740/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

VEP INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 70.784.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(41741/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

VEP INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 70.784.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(41742/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

VEP INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 70.784.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VEP INVESTORS HOLDING S.A.

qui s'est tenue le 13 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VEP INVESTORS HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;

- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 14.848,90 dans le compte de perte à reporter
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41744/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

VEP INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 70.784.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VEP INVESTORS HOLDING S.A.

qui s'est tenue le 13 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VEP INVESTORS HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 6.119,57 dans le compte de perte à reporter
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41745/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

TASSIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.276.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(41746/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

FINANCIERE 3000, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 60.145.

Il résulte de trois lettres de démission du 29 mai 2002 que Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A., a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et FINANCIERE 3000 en date du 10 juillet est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41773/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

MNCC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.777.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 19 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MNCC INTERNATIONAL, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 novembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 2000;
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:
 - * la réserve légale: EUR 17.025,62
 - * le report à nouveau du profit: EUR 323.486,72
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 30 novembre 2000.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

C. Ferry
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41743/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

MNCC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.777.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(41747/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

SALVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.052.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 mai 2002

Au conseil d'Administration de SALVE HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- De déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED / TCG GESTION S.A.

Administrateur / Adminstrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41748/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

SALVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.052.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 22 mai 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SALVE HOLDING S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Tim van Dijk de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-1259 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, à, CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature

Luxembourg, le 28 mai 2002.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED / TCG GESTION S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41749/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PASION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.738.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2002

1. L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

2. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

3. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Nathalie Mager, employé privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité:

4. de convertir en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital actuellement exprimé en LUF;

5. d'augmenter le capital social de 27,77 euros, par incorporation d'une partie de la réserve légale, pour le porter de 297.472,23 euros à 297.500,- euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002;

6. de supprimer la valeur nominale des actions émises, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002;

7. d'adapter l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à deux cent nonante-sept mille cinq cents euros (EUR 297.500,-), représenté par 12.000 actions sans valeur nominale».

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41751/595/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

LOGISTIK AND DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 77.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mai 2002

- La cooptation de M. Roger Caurla, maître en droit, demeurant à L-Mondercange, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Alain Noullet, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

- La démission de M. Alain Noullet pour des raisons personnelles de son mandat d'administrateur est acceptée.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

pour LOGISTIK AND DISTRIBUTION S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41763/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EPICERIE LUISI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 16, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 22.984.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés:

Monsieur Luisi Vincenzo, demeurant à L-1411 Luxembourg, 16, rue des Dahlias

et

Madame Luisi-Rovigo Rosalia, demeurant à L-1411 Luxembourg, 16, rue des Dahlias

représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Suite à la démission du gérant unique, Monsieur Luisi Vincenzo, est nommée gérante unique, Madame Luisi Palmina, demeurant à L-1632 Luxembourg, 41, rue Gluck, avec droit de signature isolé et droit de co-signature obligatoire.

Et lecture faite, les associés ont signé.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Les Associés

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2002, vol. 324, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(41752/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

EDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 12-14, rue M. Muller Tesch.
R. C. Luxembourg B 72.032.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2002, vol. 324, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2002.

EDI, S.à r.l.

Signature

(41753/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

MAGIC SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 173, avenue Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.164.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2002, vol. 324, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 7 juin 2002.

MAGIC SOUND, S.à r.l.

Signature

(41754/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

OCTIDE HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.846.

Il résulte de trois lettres de démission du 27 mai 2002 que Messieurs Luc Hansen et John Seil ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et OCTIDE HOLDING en date du 31 mars 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41774/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

LISEINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 72.680.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2002, vol. 324, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 juin 2002.

LISEINFO S.A.

Signature

(41755/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

VINCENT ZAPPONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3939 Mondercange, 3, Reimerwee.
R. C. Luxembourg B 80.669.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2002, vol. 324, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 7 juin 2002.

VINCENT ZAPPONE S.A.

Signature

(41756/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

MEDITERRANEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 51, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 39.997.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2002, vol. 324, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hautcharage, le 7 juin 2002.

MEDITERRANEA, S.à r.l.

Signature

(41757/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BATIMMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.974.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

(41758/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

AUTOCARS SALES-LENTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.
R. C. Luxembourg B 7.475.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 78, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Signature

Le mandataire de la société

(41783/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

WESTAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 15.761.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mai 2002

- La cooptation de M. Roger Caurla, maître en droit, demeurant à L-Mondercange, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Alain Noullet, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.
- La démission de M. Alain Noullet pour des raisons personnelles de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Les mandats des administrateurs, MM. Carlo Gasparini, Robert Mathey et Roger Caurla et le mandat du commissaire aux comptes de FIDECONTO REVISIONI S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de un an. Il viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour WESTAFIN S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41759/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

RUSSINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 50.139.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mai 2002

- La cooptation de M. Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-Holzem, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Alain Noullet, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.
- La démission de M. Alain Noullet pour des raisons personnelle de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Les mandats des administrateurs, Mme Paola Müller-Storni, MM. Filippo Comparetto et Alain Vasseur et le mandat du commissaire aux comptes de FIDECONTO REVISIONI S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de quatre. Il viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

pour RUSSINVEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41761/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

NARTEC CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.864.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 14 mai 2002 que:

- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Marc Jorand. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41772/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

CONSREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.976.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mai 2002

- La cooptation de M. Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-Holzem, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Alain Noullet, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

- La démission de M. Alain Noullet pour des raisons personnelle de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Les mandats des administrateurs, Mme Paola Müller-Storni, MM. Roger Caurla et Alain Vasseur et le mandat du commissaire aux comptes de FIDECONTO REVISIONI S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de un an. Il viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

pour CONSREAL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41764/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BATIMMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.974.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mai 2002

- La cooptation de M. Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-Holzem, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Alain Noullet, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

- La démission de M. Alain Noullet pour des raisons personnelles de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Les mandats des administrateurs, Mme Paola Müller-Storni, MM. Robert Mathey et Alain Vasseur et le mandat du commissaire aux comptes FIDECONTO REVISIONI S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de un an. Il viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

pour BATIMMOB S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41765/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

ACCORD EUROPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 72.088.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mai 2002

- La cooptation de M. Roger Caurla, maître en droit, demeurant à L-Mondercange, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Alain Noullet, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

- La démission de M. Alain Noullet pour des raisons personnelles de son mandat d'administrateur est acceptée.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

pour ACCORD EUROPE INVESTMENT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41766/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

LUXEVENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.
R. C. Luxembourg B 50.742.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 mai 2002

Il résulte de l'assemblée générale que:

- Les comptes annuels aux 31 décembre 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000 sont approuvés et le résultat de chaque exercice a été affecté.
- Décharge entière et sans réserve est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.
- Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale.
- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg est nommée au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Dominique Gossart. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.
BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41767/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

FRIDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.247.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Gert-Jan Buitink, administrateur de sociétés, demeurant à Brasschaat (Belgique), Président;
- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Signature.

(41770/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

M.S.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.463.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuel au 31 décembre 2002:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Signature.

(41776/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

TRAVEL PRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.184.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 janvier 2002

Il résulte du conseil d'administration que:

- Monsieur José Dhur est confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué à la gestion journalière et que le Conseil ratifie tous ses actes antérieurs pris en cette qualité.
- Messieurs Marc et Jos Sales déclarent expressément accepter leur mandat d'administrateur tel qu'il leur a été confié par l'assemblée générale des actionnaires du 31 janvier 2002

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41768/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

TRAVEL PRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.184.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 janvier 2002 à Bascharage

Les décisions suivantes ont été prises lors de l'assemblée du 31 janvier 2002:

1. L'assemblée donne décharge aux anciens administrateurs de la société, Messieurs Benoît Lejeune et Ferdinand Kaiser pour l'exercice de leur mandat.
2. L'assemblée confirme la société BUREAU MODUGNO, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à Berchem à son poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant avec l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels 2001.
3. L'assemblée confirme la possibilité donnée au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.
4. L'assemblée nomme au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels 2001 Messieurs Jos Sales et Marc Sales, en remplacement de Messieurs Nicolas Dhur et Michel Greco auxquels décharge est donnée et que la société remercie pour leur oeuvre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41769/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

S.L.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, ZI Bommelscheuer.
R. C. Luxembourg B 49.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 78, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Signature

Le mandataire de la société

(41784/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.
